

D.G.D. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET DEPARTEMENTALES

PIECES A FOURNIR POUR L'INFORMATISATION OU LA REINFORMATISATION OU LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES INNOVANTS

AVANT FIN AVRIL

- Lettre de demande de subvention
- La délibération du conseil municipal ou de l'autorité délibérante pour un groupement de communes, s'engageant sur le coût H.T. de l'opération et mentionnant les systèmes retenus,
- Le plan de financement HT daté et signé (**n'est pas pris en compte la maintenance**),
- Devis détaillé HT,
- Note de présentation du bibliothécaire sur les fonctions du service et les améliorations attendues de l'informatisation ou la réinformatisation,
- Programme scientifique et culturel (éducatif et social), (*note informative sur l'intégration de la bibliothèque dans la politique culturelle de la ville et dans l'environnement éducatif et culturel communal*)
- Dans le cas d'une réinformatisation, date de la 1^{ère} informatisation
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Identifiant Siret
- Justificatif des dépenses engagées visées par le receveur municipal, pour le versement d'une éventuelle deuxième tranche.